

Le 7 février, devant le tribunal de Mendoza. Une haie de policiers armés de talkies-walkies est déployée au pied de l'escalier menant au bâtiment fédéral brun et ocre jaune. À côté des marches flotte une banderole à l'effigie des morts et disparus de la région. Dans cette province proche de la cordillère des Andes, l'Argentine purge sa mémoire. Ce jour-là, on juge dix-huit militaires et policiers qui travaillaient sous les ordres de Luciano Benjamín Menéndez, ex-responsable du troisième corps de l'armée, et l'un des généraux les plus sanguinaires de la dictature qui sévit de 1976 à 1983. Entourée de gardes du corps, Marie-Monique Robin sort d'une voiture. Arrivée de France la veille, la journaliste est, ce matin, convoquée à l'audience comme témoin général. Encombrée de sacs, la mine fatiguée, elle pose pour la presse, devant le panneau en hommage aux victimes. Manière de sceller, sur la pellicule, le compagnonnage qui, aujourd'hui, la lie à ceux qui exhument le passé.

C'est la seconde fois que la Française comparait dans l'un des procès qui, ces dernières années, se sont ouverts dans toute l'Argentine. En 2008, elle s'est rendue à Corrientès pour apporter son expertise historique dans le jugement des subordonnés de Ramón Díaz Bessone, ex-ministre du Plan de la junte. Aujourd'hui son film *Escadrons de la mort, l'école française* est considéré comme pièce à conviction dans le processus judiciaire destiné à solder la période noire de la dictature. Cette investigation, réalisée en 2003, révélait comment, à partir de la fin des années 1950, la France exporta en Argentine les méthodes de guérilla antissubversive expérimentées en Algérie, et forma les militaires à la torture et au ren-

seignement. Elle dévoilait aussi les témoignages inédits de hauts responsables argentins (Ramón Díaz Bessone, Benito Bignone, Albano Harguindeguy), qui, pour la première fois, reconnaissaient l'aspect planifié de la répression.

Ironie de ces révélations : pensant déclencher un débat dans l'Hexagone, Marie-Monique Robin a causé une « commotion nationale » en Argentine. Reprises dans les médias du pays le 1^{er} septembre 2003 – le jour de la diffusion du film en France –, les confessions des généraux poussèrent l'état-major argentin à organiser une réunion de crise, et à dégrader les militaires, dans l'attente de sanctions. Également mise en cause, la hiérarchie catholique orchestra, dans la panique, une conférence de presse. L'impact du documentaire fut d'autant plus fort que le pays s'appropriait alors à négocier un tournant capital de son histoire. Récemment élu, le président Néstor Kirchner venait de faire annuler par le Parlement deux lois d'amnistie qui, depuis presque vingt ans, empêchaient les poursuites contre les membres de la junte. Entérinée deux ans plus tard par la Cour suprême, cette décision historique signa la fin d'une longue omerta juridique : des centaines de procès ont, depuis, été relancés, certains grâce au film. Et Marie-Monique Robin est aujourd'hui ré-

A voir

Escadrons de la mort, l'école française, samedi à 22h35, sur Toute l'Histoire. DVD Idéale Audience International.

En 2003, son film racontait comment l'Hexagone fit profiter l'Argentine de ses méthodes de répression. Aujourd'hui, Marie-Monique Robin témoigne aux procès contre la junte.

gulièrement citée à comparaître. Dans la salle d'audience, une paroi vitrée sépare la cour du public. Seuls quatre accusés sur dix-huit sont présents, des papys à l'air impénétrable. La pièce est pleine de membres d'associations et de familles de victimes, et une caméra enregistre les débats. Aujourd'hui, il ne sera pas question des faits reprochés aux accusés. Le président du tribunal s'adresse à la journaliste : « Dites-nous dans quelle mesure l'école française a influencé les militaires au pouvoir. »

Pendant plusieurs heures, Marie-Monique Robin détaille la découverte par les Français, pendant la guerre d'Indochine, d'un type de guerre non conventionnelle où les lignes de front n'existent plus. La naissance du concept d'« ennemi intérieur », intégré à la population civile. La guerre d'Algérie, où les militaires français expérimentèrent les nouvelles techniques de quadrillage, de torture et d'enlèvement. L'exportation en Argentine, avec l'aval du gouvernement, de ces techniques de « guerre moderne ». L'établissement, pendant vingt ans, d'une mission permanente d'asseurs français à Buenos Aires. Le rôle de religieux français (dont le père Grasset) dans l'apparition d'une branche intégriste de l'Église – la Cité catholique – qui collabora avec les militaires... Entre deux éclairages historiques, des téléviseurs diffusent des extraits du film. À l'écran, le général Bessone, et Albano Harguindeguy, l'ancien ministre de l'Intérieur pendant la dictature, parlent sans remords de l'efficacité des méthodes de répression, et justifient la lutte contre « l'agression révolutionnaire ».

Devant cette parole froide, des murmures de colère et de triomphe mêlés parcourent la salle. « Tout ce qui

Quand la France exportait sa torture



est dit ce matin est extrêmement important, se félicite, lors de la suspension d'audience, David Blanco, une ancienne victime de la junte. *En éclairant les bases théoriques et politiques de la répression, ce travail historique apporte la preuve qu'il s'agissait d'un système pensé, organisé !* Il confère notamment une réalité tangible à un phénomène longtemps nié, celui des disparitions : *« Pendant des années a circulé l'idée selon laquelle si les gens se volatilisaient c'est qu'ils étaient partis en vacances. Ou alors qu'ils avaient dû faire quelque chose de répréhensible !*, explique le président du tribunal. *Et puis les choses ont évolué. L'ouverture des procès et les révélations des victimes font peu à peu avancer la société. Mais cette prise de conscience est récente !* L'audience à peine terminée, Marie-Monique Robin est embarquée par des policiers vers une porte de service.

Accompagner la journaliste en Argentine revient à faire l'expérience d'un encadrement musclé. Impossible de sortir seules. Il nous faut conserver aussi, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, un téléphone portable dans lequel est enregistré un numéro d'urgence. Comme des centaines d'autres témoins, Marie-Monique Robin bénéficie, sur le sol argentin, d'un programme de protection piloté par le ministère de la Justice. Longtemps réservée aux affaires de narcotrafic, de terrorisme ou de mafia, cette précaution a été étendue aux procès liés à la junte.

« Il y a encore trois ou quatre ans, témoigner dans ce type de procédures était dangereux, à cause des actions menées par des groupes opérationnels et des entreprises de sécurité liées à la junte, nous explique l'un de nos gardes du corps. Mais aujourd'hui, ces corporations se désagrègent.

LA JOURNALISTE FRANÇAISE MARIE-MONIQUE ROBIN AU TRIBUNAL DE MENDOZA, LE 7 FÉVRIER 2011.

Comme des procès se sont ouverts dans tout le pays, la situation s'est un peu normalisée. » Des pressions subsistent néanmoins. Nombre de juges, d'avocats et de victimes évoquent des *« menaces téléphoniques »* et des *« pressions de voisinage »*. Il n'est pas rare qu'une maison soit *« visitée »* ou le bureau d'un avocat mis à sac. *« La peur n'a pas complètement disparu, explique le président du tribunal, personne ne pense que la répression est totalement finie. »*

Il faut dire que, aujourd'hui, l'Argentine paie encore les décisions politiques des trente dernières années. Contrairement à la France qui, en Algérie, mena une guerre coloniale à l'extérieur de l'Hexagone, le pays a livré bataille sur son propre sol, puis, après l'instauration des lois d'impunité de Raúl Alfonsín, en 1986 et 1987, laissé bourreaux et victimes cohabiter dans un climat délétère. *« Pen-*

« *dant des années, nous nous sommes sentis isolés, perdus, comme si nous étions enfermés dans une sorte de ghetto de victimes de la dictature, explique Fernando Rule, un ancien détenu. Ne pouvant compter sur les politiques, nous avons mené une lutte personnelle, avec l'aide des mères de la place de Mai. Mais il a fallu attendre longtemps une véritable catharsis institutionnelle !* »

Aujourd'hui, celle de l'appareil militaire est en cours. Poursuivi dans plusieurs procédures, le général Videla a déjà écopé d'une peine de prison à vie, et les principaux chefs de la junte sont condamnés ou inculpés. Particulièrement emblématique, le procès de l'Esma (Ecole supérieure de mécanique de la marine), le plus important lieu de torture du pays, s'est ouvert en 2009, et l'endroit est aujourd'hui transformé en mémorial. Mais des pans entiers de la société n'ont pas encore été purgés. « *Prenez la presse, nous explique un étudiant, militant pour la défense des droits de l'homme. Tout le monde sait que Clarín [le plus gros groupe multimédia du pays, NDLR] est accusé d'avoir acquis son usine de papier grâce aux militaires. Ce groupe a des liens historiques avec la dictature et, d'après moi, cela se ressent encore dans sa ligne éditoriale.* » Depuis la reprise des procès, une autre de ces liaisons dangereuses avec le terrorisme d'Etat est apparue au grand jour : « *De nombreux magistrats ont collaboré avec la junte, explique Fernando Rule. Le problème, c'est qu'ils sont, depuis, restés en activité ! A Mendoza, cela a créé une situation quasi féodale.* »

Dans cette province très conservatrice, corrompue, où l'on dénombre entre deux cents et deux cent cinquante disparus, les organismes de défense des droits de l'homme ont porté plainte en mars 2010 devant le Conseil supérieur de la magistrature contre plusieurs juges fédéraux. Cette procédure a abouti à l'inculpation de deux d'entre eux, Luis Francisco Miret et Otilio Romano, accusés d'avoir classé des plaintes relatives à des arrestations arbitraires, des tortures et des enlèvements d'enfants. « *Le procès des juges n'en est qu'à ses débuts, nous explique un avocat, mais grâce à l'arrivée d'une*

nouvelle génération de magistrats, les choses avancent. »

Elles avancent, par exemple, à Resistencia. Dans cette ville de la province du Chaco, où nous nous rendons le lendemain, deux magistrats, Roberto Mazzoni et Carlos Flores Leyes, ont déjà fait l'objet de poursuites judiciaires. Au cours d'un dîner, le secrétaire des droits de l'homme de la province, José Luis Valenzuela, nous rapporte une anecdote stupéfiante. Ancienne victime de la dictature et, à ce titre, amené à témoigner dans différents procès, il s'est retrouvé, récemment, interrogé par le procureur Leyes, encore en exercice. En cours d'audience, il regarde machinalement les pieds du magistrat et constate que ceux-ci sont « *gigantesques* ». Un détail... mais de taille. Qui lui rappelle ce jour lointain où, torturé dans un centre de détention, il a aperçu fugacement, à travers sa cagoule, « *les pieds gigantesques, inoubliables* » de l'homme qui dirigeait l'interrogatoire... En plein procès, l'ancienne victime demande alors au magistrat s'ils ont pu se croiser dans le centre de détention. Chose incroyable, Leyes répond par l'affirmative. Le bourreau aux pieds « *impensables* », c'était bien lui. Destitué, puis poursuivi, le procureur est mort en avril 2010, avant d'être condamné. « *Personne ne sait ce qui*

est passé par la tête du juge, dit un avocat de la région. Seul un incroyable sentiment d'impunité pourrait expliquer ce qu'il a dit ce jour-là. »

Mercredi 9 février, tribunal de Resistencia. Marie-Monique Robin témoigne dans le cadre d'un procès relatif à l'un des épisodes les plus sanglants de la dictature : le massacre de Margarita Belén, en 1976, au cours duquel vingt-deux militants proches des jeunesses péronistes furent torturés et assassinés après s'être rendus à la police.

Assise face aux juges, la journaliste reprend l'argumentaire historique déjà développé à Mendoza. Mais ici, l'ambiance est différente, plus lourde, presque agressive. La présidente du tribunal lève régulièrement les yeux au ciel, et gonfle les joues, comme prise d'un ennui mortel. Quant aux neuf inculpés, huit militaires et un policier de la région, ils ne font même pas semblant de s'intéresser à ce qui se passe. L'un rumine son chewing-gum l'air mauvais, trois autres demandent à quitter la salle. Arrive le moment des questions. « *Et vous, en France, avez-vous jugé vos militaires après la guerre d'Algérie ?* », demande, en milieu d'audience, un avocat. – *Non*, répond la journaliste. *Comme chez vous, il y a eu une amnistie.* » Qui, à la différence de l'Argentine, n'a jamais été remise en question. A Mendoza, déjà, la journaliste avait dû expliquer aux juges et avocats que la France « *n'avait toujours pas entamé son devoir de mémoire* ». Pendant que l'Argentine fait son *mea culpa*, la « patrie des droits de l'homme » ne voit toujours pas ce qui peut coïncider dans ses méthodes de « *maintien de l'ordre* » exportées à l'étranger... En 2003, des députés Verts ont bien demandé la constitution d'une enquête parlementaire, mais la Commission des affaires étrangères, alors présidée par Edouard Balladur, a opposé son veto, au motif que « *les allégations portées sur le rôle de la France en Amérique latine dans les années 1970 sont sans fondement sérieux* ». Pour que les choses bougent, peut-être faudra-t-il attendre que l'Argentine, à son tour, demande des comptes à ceux qui lui ont tout appris... ■

HÉLÈNE MARZOLF

PHOTOS **SERGIO GOYA** POUR TÉLÉRAMA



« *Et vous, en France, avez-vous jugé vos militaires après la guerre d'Algérie ? (UN AVOCAT)*
 — *Non, comme chez vous, il y a eu une amnistie.* » (LA JOURNALISTE)